

Le succès de l'appel de VHVS45 pour demander une consultation des Saint-Cyrien(e)s sur le bien fondé du projet de la ZAC de la Croix des Vallées, n'est pas simplement le refus de toutes évolutions dans la commune, comme voudrait le faire croire la municipalité. Ce sursaut citoyen ([704 signataires aujourd'hui](#)) a pour moteur la compréhension des enjeux et ainsi se donne à voir le besoin de participation dans les grandes décisions de la commune... C'est pour cela que l'association VHVS45 souhaite faire une analyse du Conseil Municipal du 24 Juin 2019 sous deux angles de vue:

- [Un parti pris.](#)
- [Une belle occasion manquée](#)

Parti pris

Lundi 24 juin, a eu lieu une séance du conseil municipal de St Cyr. Grâce aux 688 signatures récoltées, ce conseil municipal avait l'obligation de mettre à l'ordre du jour, l'organisation d'une consultation locale au sujet du bien-fondé du projet de la ZAC de la Croix des Vallées.

Monsieur le Maire en donnant lecture d'un préambule sur le bien fondé de cette initiative a surtout insisté sur le fait que techniquement cela était impossible. Pourquoi?

1. Monsieur le Maire affirme que les élections municipales auront lieu en Mars 2020, alors que la date des élections est pour l'instant inconnue y compris du gouvernement (on peut même lire dans des journaux nationaux que ces élections pourraient avoir lieu en Avril). Quand auront-elles lieu? **Pas de date.**
2. Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra également, comme le prévoit la loi, transmettre, deux mois au moins avant la date du scrutin, au représentant de l'Etat le résultat de la délibération. En l'occurrence le représentant de l'Etat ici c'est le Préfet.
3. Monsieur le Maire usant des 2 précédentes contraintes conclut que techniquement la commune ne peut pas organiser la dite consultation.

Voyons cela plus en détail:

1. Hypothèse la plus pessimiste :

- Imaginons les élections municipales le dimanche 1er Mars 2020 pour le premier tour.
- La consultation doit se tenir alors au plus tard le Dimanche 1 Septembre soit par exemple le 25 Aout, ce qui laissait encore la possibilité de saisir Mr le Préfet dans les deux

mois réglementaires.

2. Hypothèse possible :

- Si les élections municipales ont lieu en Avril 2020, ce qui est possible, cela nous laisse quelques semaines de marge pour organiser un vote le 1, le 8, le 15, le 22 et même le 29 Septembre.

3. En conclusion :

- M. le Maire cherche des arguments fallacieux pour ne pas assumer le fait qu'il ne veut pas de la consultation, car nous l'avons vu l'organisation de la **consultation est techniquement possible!**

Consultation qui rappelle-le n'a rien de contraignant et laisse la possibilité au Maire et à son Conseil Municipal de s'asseoir sur la proposition des Saint Cyriens!!!

Après cette lecture technique faisant référence au texte de loi ([Article L1112-15](#) et [suivant](#)) nous avons eu droit à un très long monologue de M. le Maire visant à justifier la décision à venir. Pour cela une pathétique "scène de théâtre" jouée par quelques conseillers, avec des arguments que personne ne peut contrer car mettant en avant l'intérêt général. Lesquels conseillers laissent sous-entendre que les signataires soit sont mal informés soit ont besoin d'explications.

A aucun moment au cours de cette pièce le débat n'aborde la question de fond qui est: Comment peut-on faire pour demander aux St-Cyriens dans un débat serein et argumenté quelles sont leurs opinions, leurs idées? Les interventions ont uniquement porté sur le bien fondé du projet, la qualité de celui-ci, l'impossibilité de faire mieux ou même différemment.

C'est avec stupéfaction que nous avons appris qu'en tant que signataires nous étions:

- Persuadés que 30% du Morchêne allait être rasé !!!
- Opposés au développement de l'Ecole, pire même notre attitude favorisera la fermeture de classe!
- Opposés au développement du commerce à Saint-Cyr-en-Val,
- Contre le développement des associations.
- Opposés à la mixité sociale et bien entendu contre l'aide aux jeunes en couple ou non!!!

Il est clair que cela correspond à une élaboration concertée pour fabriquer ce que Michel Serres appelait des *bobards sur gazouillis*, en bon français des « fake news ». On pourrait dire en paraphrasant Etienne de La Boétie (Discours de la servitude volontaire) «Le Conseil Municipal fabrique lui-même les mensonges pour y ajouter ensuite une foi stupide».

Après cette avalanche de sous-entendus, approximations, mensonges le vote a eu lieu à main levée. Verdict : **le Conseil Municipal a voté contre cette consultation**

citoyenne, à l'unanimité.

Une belle occasion manquée

Comme vous le savez certainement, la ZAC de la Croix des Vallées implantée sur le Domaine de Morchêne est un projet qui date de 2011. Dans l'esprit de nombreux habitants de Saint-Cyr, il s'agissait de construire des maisons dans la friche agricole en bordure de la rue de La Planche. Cela pouvait paraître curieux d'aller construire des maisons à cet endroit mais le projet étant en sommeil, personne ne s'en est ému.

C'est fin 2016 que les événements se sont accélérés, avec la désignation d'un nouvel aménageur, la société Exia.

Des communications écrites ont été faites dans les revues de Saint Cyr, Quelques articles sont parus dans la République du Centre.

En 2017, un comité consultatif, indispensable pour obtenir le label éco-quartier, a été constitué avec 11 participants. Il n'avait pas à se prononcer sur l'emprise globale et sur l'ampleur du projet. Son avis a été sollicité sur l'aménagement des espaces collectifs, les maisons, les conditions de vie, les énergies renouvelables...

Le 22 mai 2018, une réunion publique de présentation du projet a rassemblé quelques dizaines de personnes.

Enfin, du 19 novembre au 18 décembre 2018, une enquête publique a eu lieu sans aucune participation des Saint Cyriens. Il a fallu la vigilance d'une personne pour qu'un commentaire soit déposé, le dernier jour, sur le cahier ouvert à cette occasion. Pour un projet de cette ampleur qui engage la commune pour une vingtaine d'année, c'est léger. La municipalité aurait dû s'en inquiéter, revoir sa communication, demander la prolongation de l'enquête.

Très vite, prenant conscience de l'importance du sujet, un collectif s'est constitué. Pour tester l'intérêt des habitants, une pétition a été organisée. Elle a très rapidement recueilli plus de 350 signatures de Saint-Cyriens.

Une réunion de concertation avec l'équipe municipale et l'aménageur n'a pas permis l'ouverture d'un véritable dialogue. Rien n'était discutable.

Devant le nombre croissant de Saint Cyriens mobilisés, et pour structurer la réaction, une association a été créée. Elle compte à ce jour 330 adhérents.

La meilleure façon de dénouer cette position antagoniste entre une grande partie de la population de Saint Cyr et l'équipe municipale était de donner la parole aux habitants.

Une disposition légale permet de demander l'organisation d'une consultation locale. Elle est encadrée pour éviter les abus. Il faut qu'au minimum 20 % des inscrits sur les listes électorales le demandent. Le collectif, les adhérents, les sympathisants se sont mobilisés sur cet objectif. En moins d'un mois, 688 signatures ont été recueillies, déposées et validées par la municipalité, soit plus d'un quart des inscrits sur les listes électorales.

Cela offrait une porte de sortie honorable à tous. Un vrai débat contradictoire

aurait pu enfin avoir lieu. Les habitants auraient pu donner leur avis en toute connaissance de cause.

Malheureusement, l'équipe municipale n'a pas saisi cette opportunité. Elle a le droit de refuser cette demande ce qu'elle a fait lors de la réunion du Conseil municipal du lundi 24 juin.

Personne ne nie la nécessité d'accueillir des nouveaux habitants, notamment de jeunes foyers de développer la mixité sociale. Il ne s'agit pas de figer la situation actuelle.

Toutes les alternatives partielles ont elles été examinées ?

Pourquoi faut il chercher la solution aux problèmes de développement de la commune dans une seule direction en y concentrant toutes les ressources et au risque de dénaturer la Commune ?

Nous n'aurons pas l'occasion de prendre le temps d'en débattre.

Or, ce projet

- privatiserait 28 ha des 66 ha du domaine de Morchêne,
- autoriserait le déboisement de plus de 8 ha,
- aurait un impact lourd sur la biodiversité du lieu qui est peuplé de très nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées,
- imperméabiliserait 6,5 ha à proximité immédiate du Morchêne, source des inondations de 2016, et dans la zone de protection du captage d'eau potable de la Jonchère,
- occuperait une zone éloignée du centre bourg qui n'est pas desservie par les transports en commun,
- augmenterait fortement la circulation automobile sur les rues de la Planche et de la Gare

Compte tenu de l'importance des enjeux, et par respect pour tous ceux qui ont soutenu ce questionnement, nous sommes contraints d'explorer toutes les pistes de recours légales. Un avocat étudie actuellement le dossier.